

VENTES

- En cas de réalisation d'une vente, la rémunération du mandataire sera de 5 %, avec un minimum de perception de 8 000 € T.T.C. (2 500 € pour un parking). Les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

LOCATIONS

Honoraires location soumis à la Loi du 06/07/89

PRESTATIONS	PROPRIÉTAIRE(S)	LOCATAIRE(S)
- Honoraires de mise en location	Barème Agence* - plafonds ALUR	/
- Honoraires de location incluant :	12 € TTC / m ²	12 € TTC / m ²
* l'organisation de la visite		
* La constitution du dossier		
* la rédaction du bail		
- Établissement état des lieux d'entrée	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²

Barème Agence*

% par tranche, sur la base du loyer annuel charges comprises *	VIDE	MEUBLÉ
- de 0 à 1 000 €	7,10%	7,30%
- Plus de 1 000 €	6,10%	6,30%

- * % calculé sur le loyer annuel charges comprises
- Prix forfaitaire de 220 € TTC pour une location de parking, boxe, garage (somme à partager 50% propriétaire / 50% locataire)

GESTION LOCATIVE

- Taux de gestion courante

H.T.	T.T.C.
7,00%	8,37%

- Nos différentes offres de mandats de gestion

- Mandat Valorisation (Gestion simple)
- Mandat prévoyance (Gestion simple + Garantie loyer impayés, seulement pour les baux d'habitation loi 89) : (% H.T. Gestion courante ci-dessus + 2,5 % H.T.)
- Mandat Garantie Totale (uniquement pour les biens neufs) : Gestion + Garantie Loyers Impayés + Garantie d'occupation : % H.T.Gestion courant ci-dessus + 2,5% H.T. + 1,80 % H.T.

Pour les mandats avec Garantie Loyers Impayés, conservation obligatoire du Dépôt de garantie.